



Communiqué de presse

Luxembourg, lundi 03 juillet 2017

Initié par la Chambre Immobilière du Grand-duché de Luxembourg — CIGDL, le Brevet de Technicien Supérieur - BTS « professions immobilières » verra le jour à la rentrée 2017 après quatre années de préparation. Le dossier, déposé au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été accrédité par arrêté ministériel du 21 juin 2017. Ce diplôme d'État supérieur répond aux besoins des professionnels de l'immobilier.

Le BTS est destiné au jeune détenteur d'un diplôme luxembourgeois, ou étranger reconnu équivalent, de fin d'études secondaires, secondaires techniques ou de technicien. L'objectif est d'offrir une formation immobilière supérieure de type court à finalité professionnelle.

Le brevet de technicien supérieur « professions immobilières » : un diplôme spécialisé.

Cette formation a pour objectif de former des techniciens supérieurs capables d'assumer la gestion et la négociation de biens immobiliers ainsi que des opérations de promotion immobilière. La formation s'étale sur quatre semestres, soit deux années scolaires, et certifie un total de 120 crédits ECTS pour toute la formation. Les secteurs visés sont :

- la promotion qui développe et réalise des projets immobiliers dans le respect des lois et réglementations en la matière en tenant compte des techniques de construction ;
- l'agence immobilière qui recherche des acquéreurs ou des locataires, qui prend des mandats, et suit et monte des dossiers jusqu'à signature de l'acte notarié ou du bail de location et qui évalue les biens immobiliers ;
- l'administration de biens/syndic de copropriété qui prend en charge la gestion administrative et comptable de propriétés et l'entretien d'immeubles pour le compte de propriétaires ou de copropriétaires.

Tous les trois exigent de bonnes connaissances tant en matière de construction qu'en matière juridique et contractuelle, des procédures d'autorisation, des lois et réglementations relatives à ces matières.

Un programme varié et multilingue

Les cours sont axés sur la législation et l'économie (droit, économie et gestion d'entreprise, fiscalité et finances, économie de la construction, etc.), le domaine du bâtiment (concept énergétique, technologie du bâtiment, matériaux de construction, structure de la construction, etc.), une formation générale (mathématiques, langues), et des stages en entreprise (avec rapport de stage et mémoire). Une place de choix sera accordée au langage technique, tant à l'écrit qu'à l'oral, dans les langues nationales : luxembourgeois, français, allemand, et l'anglais, ainsi qu'à la connaissance des principes des institutions européennes. Les méthodes d'enseignement seront axées sur des cours théoriques, des travaux en groupe, des travaux dirigés, des exercices en classe, des visites de chantiers, des exercices pratiques et des stages en entreprise. Au vu de l'évolution de la mobilité professionnelle en Europe, ce diplôme pourra contribuer à faciliter l'exercice de la profession dans n'importe quel État membre de l'Union européenne.

La clc représente plus de 22% du PIB, fédère plus de 11.000 entreprises employant plus de 60.000 salariés

Ce programme se déroulera à partir du 15 septembre 2017 au Lycée Josy Barthel Mamer : les renseignements et les dossiers de candidatures sont disponibles sur le site du Lycée : <http://www.ljbm.lu/bts/bts.html>

LA CIGDL ACTIVE DANS LA FORMATION DEPUIS 1990

Pour répondre à un réel besoin de formation dans les métiers de l'immobilier, la CIGDL a insisté et exercé un lobbying actif quant à la mise en place d'une formation professionnelle pour les acteurs du secteur immobilier depuis 1990. Ainsi, depuis 2004, toutes les personnes qui souhaitent déposer une demande d'autorisation d'établissement auprès du ministère de l'Économie sont obligées de suivre une formation obligatoire sur les professions de l'immobilier. Cette formation spécifique, dont le programme est fixé par le législateur, est assurée actuellement par la House of Training et vise un public adulte.

La **clc** représente plus de 22% du PIB, fédère plus de 11.000 entreprises employant plus de 60.000 salariés

confédération luxembourgeoise du commerce a.s.b.l. | R.C.S. Luxembourg F 5163 | www.clc.lu | info@clc.lu
7, rue Alcide de Gasperi | L-1615 Luxembourg | B.P. 482 | L-2014 Luxembourg | tél: (+352) 439 444 1 |

La **clc** est
membre de

